



# Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve  
au  
Moniteur  
belge

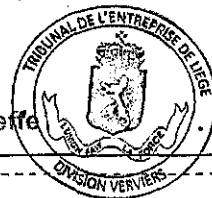


**\*22138844\***

Tribunal de l'entreprise  
Division Verviers

16 NOV. 2022

Greffe



Le greffier

N° d'entreprise : **0865 342 047**

Nom

(en entier)

(en abrégé)

**ENSIVAL MORET INTERNATIONAL SA**  
**EMI**

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Bois la Dame 4 - 4890 Thimister-Clermont**

## Objet de l'acte : **Démission/Nomination**

Les actionnaires de la Société ENSIVAL MORET INTERNATIONAL

### 1. Sulzer AG

ayant son siège social Neuwiesenstrasse 15, 8401 Winterthur, Suisse  
propriétaire de 93.999 actions de la société ; et

### 2. Tefag AG

ayant son siège social c/o Sulzer Management AG, Neuwiesenstrasse 15, 8401 Winterthur, Suisse  
propriétaire de 1 action de la société ;

qui détiennent ensemble toutes les 94.000 actions de la société, conformément à l'article 536,  
S1 dernier paragraphe du Code des sociétés,

PRENNENT acte de la démission de Monsieur Frédéric Lalanne de son mandat d'administrateur délégué  
cette démission prenant effet le 23 juin 2022 ainsi que de la démission de Monsieur Herbert Fertig  
de son mandat d'administrateur délégué prenant effet le 23 juin 2022.

DECIDENT de nommer les personnes suivantes :

1. Monsieur Stephan Schaerer, de nationalité Suisse résidant à Geissmattstrasse 11, 8200 Schaffhausen  
Suisse en tant qu'administrateur, avec effet au 23 juin 2022 pour un terme prenant fin lors de l'assemblée  
générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice social qui se clôturera  
le 31 décembre 2025. Son mandat en tant qu'administrateur de la Société ne sera pas rémunéré.

2. Monsieur Jonathan Lloyd, de nationalité Britannique, résidant à Parkweg 3, 5453 Remetschwil, Suisse  
en tant qu'administrateur, avec effet au 23 juin 2022 pour un terme prenant fin lors de l'assemblée ordinaire  
statuant sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice social qui se clôturera le 31 décembre 2025.  
Son mandat en tant qu'administrateur de la société ne sera pas rémunéré.

Claude Jacqmin  
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/11/2022 - Annexes du Moniteur belge